



TECHE

Présentation : ce guide porte sur les archives communales, c'est à dire l'ensemble des documents produits ou reçus par la communauté d'habitants sous l'Ancien Régime (avant 1790) puis par la commune à partir de 1790. Il détaille les archives principales : parcellaire¹, courcier² ou péréquaire², délibérations, registres paroissiaux, état civil, recensement de la population, plan cadastral, délibérations du bureau de bienfaisance.

Lieux de conservation : les documents sont conservés en mairie ou, pour ceux antérieurs à 1945, pour certaines communes, aux Archives départementales sous forme de dépôt.

Communicabilité : les archives sont communicables selon les délais définis dans le Code du Patrimoine si elles ont été classées et si leur état matériel le permet.

Pour aller plus loin : consulter le guide « *retrouver le double d'un document communal dans les archives départementales, 1800-1945* » [en ligne sur <https://archives.isere.fr/>].

Carte d'identité administrative

Arrondissement : Grenoble

Canton (jusqu'en 2014) : Saint-Marcellin

Canton (depuis 2015) : Sud-Grésivaudan

Avant 1790, la paroisse de Tèche relevait de la communauté de Vinay.

De 1790 jusqu'au 12 mai 1881, Tèche-et-Beaulieu n'ont formé qu'une seule commune avant d'être séparées.

Il convient aussi de se reporter à la fiche de Beaulieu.

Historique de la conservation des archives de la commune

Il n'existe plus d'archives avant 1930, hormis les documents fondamentaux et quelques bribes de dossiers.

Au moment de la séparation en 1881, les délibérations et l'état civil de l'ancienne commune Tèche-et-Beaulieu sont restées en mairie de Tèche, de même que les archives (dont il ne reste que des épaves).

Archives de la commune conservées en mairie

1 - Classées : oui

¹ En quelque sorte, ancêtre de la matrice cadastrale pour l'Ancien Régime (antérieur à 1790). Pour plus d'explications voir le site internet des Archives départementales de l'Isère https://archives.isere.fr/sites/isere-archives-fr/files/inline-files/fiche_cadastre_ancien_regime_v3.pdf

² Le courcier ou le péréquaire est le registre où sont notées les mutations survenues dans les propriétés inscrites dans le parcellaire.



Répertoire par les archivistes itinérant du Centre de gestion, 2017, 16 p. [rép. consultable aux A.D.I.].

2 - Documents principaux :

Registres paroissiaux.	1600-1792
Délibérations de Tèche-et-Beaulieu puis de Tèche.	1790-1834, dep. 1838
Etat civil de Tèche-et-Beaulieu puis de Tèche..	dep. 1793
Recensement de la population de Tèche-et-Beaulieu puis de Tèche.	1836, 1926, 1936, 1968
Plan cadastral.	1830

Archives de la commune déposées aux Archives départementales de l'Isère

Pas de dépôt.

Sources complémentaires : archives de la commune hors des fonds communaux

1 - Aux Archives départementales de l'Isère³ :

4E370/F11	Statistique agricole pour Saint-Marcellin et son canton ⁴ .- Statistiques annuelles (1871, 1873-1874, 1885-1886). Tableaux synoptiques des réponses (1873-1874, 1885, 1888-1890, 1892, 1895, 1896). Statistique décennale (1882, 1892).	1871-1896
4E370/F6	Enseignement agricole dans les écoles primaires des cantons de Saint-Marcellin et de Pont-en-Royans.- Rapports des instituteurs.	1900-1907
4E370/Q1	Don de Devoize, député de l'Isère.- Distribution aux pauvres des communes du canton de Saint-Marcellin de sommes d'argent données par Devoize.	1853-1866
4E680/68	Supplique du maire de Tèche-et-Beaulieu demandant à recevoir des lançons distincts de ceux de Vinay ⁵ .	1790

³ La municipalité de canton de Saint-Marcellin qui administrait de l'an IV à l'an VIII les communes de Saint-Marcellin, Beaulieu, Bessins, Chevières, Murinais, Saint-Appolinard, Saint-Sauveur, Saint-Vérand et Tèche a complètement perdu ses archives.

⁴ Le canton de Saint-Marcellin comprend les communes de Beaulieu, Bessins, Chatte, Chevières, Dionay, Montagne, Murinais, Saint-Antoine-l'Abbaye, Saint-Appolinard, Saint-Bonnet-de-Chavagne, Saint-Hilaire-du-Rosier, Saint-Lattier, Saint-Sauveur, Saint-Vérand, la Sône et Tèche.

⁵ « les paroisses de Tèche et Beaulieu fatiguées par les mauvais procédés et les surcharges que lui faisait supporter Vinay ont été obligées de s'en séparer et de former une commune distincte ».